



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL POUR LES ANCIENS BF

4^{ème} DEGRE

Procédures pour une demande d'équivalence

Mesures transitoires : demande à déposer au plus tard au 31 décembre 2012

Pour les titulaires d'un brevet fédéral d'entraîneur des jeunes, d'entraîneur, de directeur technique de club ou de moniteur des activités aquatiques

Conditions préalables :

- Etre licencié à une Fédération sportive du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), Fédération Française de Natation compris,
 - Etre titulaire des titres d'évaluateur ENF 1 et ENF 2.
-

JE SUIS :

Soit, titulaire du brevet fédéral de la Fédération Française de Natation d'entraîneur des jeunes, d'entraîneur ou de directeur technique de club,

Soit, titulaire du brevet fédéral de la Fédération Française de Natation de moniteur des activités aquatiques.

ET JE SUIS :

Capable de justifier d'une expérience pédagogique de « perfectionnement sportif » dans une des disciplines de la Fédération Française de natation, au sein d'un club du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, pendant 3 saisons sportives au moins. Cette expérience est attestée par le Président du club.

Le perfectionnement sportif correspond à l'encadrement de jeunes dans le cadre des premières pratiques compétitives.

JE DOIS :

Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau¹.

En cas de non production d'une telle certification, le candidat devra, avant la délivrance du brevet fédéral 4^{ème} degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

Je m'adresse :

A l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation de ma région afin d'obtenir le dossier de demande d'équivalence.

¹ BNSSA ou son équivalent – MNS – BEESAN - à jour
Version au 08 novembre 2010



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL POUR LES ANCIENS BF

4^{ème} DEGRE

Je respecte la procédure décrite ci-dessous.

Première phase : demande de dossier d'équivalence BF4 anciens BF

LE CANDIDAT	L'ERFAN
Retire un dossier de demande d'équivalence BF4 pour les anciens BF à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice).	Informe et remet ou adresse un dossier de demande d'équivalence BF4 pour les anciens BF ainsi qu'une présentation de la procédure.

Deuxième phase : la recevabilité du dossier

LE CANDIDAT	L'ERFAN
Renseigne le dossier de demande d'équivalence BF4 pour les anciens BF.	
Transmet à l'ERFAN concernée le dossier, accompagné des justificatifs et des frais de dossier d'un montant de 35,00€.	Adresse un accusé de réception.
	Attribue une référence de dossier à rappeler dans toute correspondance
	Examine le dossier, le fait compléter si nécessaire.
	Notifie un avis de recevabilité dans un délai de trois mois après l'accusé de réception. <i>La recevabilité du dossier est placée sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.</i>
Le dossier est recevable	

Troisième phase : l'attribution du brevet fédéral

LE CANDIDAT	L'ERFAN
Participe à l'entretien placé sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.	Adresse une convocation pour l'entretien.
	A l'issue de l'entretien le cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée, émet un avis motivé sur la demande d'équivalence.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL POUR LES ANCIENS BF

4^{ème} DEGRE

LE CANDIDAT	L'ERFAN
Passe si nécessaire le test de sécurité des brevets fédéraux.	Adresse si nécessaire une convocation pour le passage du test de sécurité des brevets fédéraux.
Participe à une formation complémentaire de deux journées minimum comprenant les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none">- Formation à la fonction de tuteur : 4 heures- La protection des mineurs et les comportements à risque : 3 heures- Les directives techniques nationales : 2 heures- Actualisation de connaissances : 5 heures dont ENF 3	Adresse une convocation pour participer à cette formation complémentaire.
	A l'issue de la formation complémentaire et au vu de la certification, le cadre technique régional coordonnateur propose au directeur technique national de la Fédération Française de Natation, l'attribution du BF 4 dans une des disciplines de la Fédération Française de Natation.
	Envoie au DTN : <ul style="list-style-type: none">- Fichier fédéral faisant apparaître les éléments nécessaires à l'élaboration du diplôme,- L'avis motivé du cadre technique coordonnateur,- La fiche pour l'attribution du BF4,- le règlement des frais de gestion nationale des dossiers et de fourniture du diplôme. Ces frais s'élèvent à 15,00€.

LE CANDIDAT	LA FFN
	Délivre le brevet fédéral 4 ^{ème} degré de la discipline considérée. Retourne à l'ERFAN concernée le ou les diplômes attribués pour envoi à l'intéressé(e).